

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **6 février 2017** à 20 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :   Monsieur Michel Boilard  
                          Monsieur Fernand Brousseau  
                          Monsieur Marco Julien  
                          Monsieur Bertrand Le Grand  
                          Madame Monia Thivierge

Est absente :       Madame Nathalie Vallée

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Vingt-trois (23) personnes sont présentes dans la salle.

## **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTION 2017-02-17**

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés des mois de décembre 2016 et janvier 2017
6. Appui financier – Gala JeunExcellence Lotbinière 2017
7. Appui - Regroupement pour un Québec en santé
8. Québec Branché
9. Appui financier – projet de coopération internationale
10. Dépôt de la ristourne de la MMQ
11. Embauche – Coordinatrice des loisirs par intérim
12. Demande de subvention – Fonds infrastructures collectives-Petites collectivités
13. Ventes pour taxes impayées
14. Demande de subvention pour le reboisement de la zone tampon du parc industriel – résolution
15. Règlement RHSPPPP – résolution
16. Avis de motion – Règlement 2017-03 – taxe spéciale pour l'entretien d'un cours d'eau
17. Adhésion à la coopérative d'informatique municipale (CIM) (système comptable)
18. Autorisation de traiter un ensemble de matricules comme un tout
19. Paiement d'une facture (surplus)
20. Autorisation de signature de l'entente avec Développement économique Canada
21. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 31 janvier
22. Recommandation du CCU
23. Calendrier des rencontres du CCU
24. Nouvelle responsable de la bibliothèque
25. Divers
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

#### RÉSOLUTION 2017-02-18

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 avec dispense de lecture.

### 4. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Monia Thivierge rappelle que Plaisirs d'hiver aura lieu le 12 mars.

### 5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2016 ET JANVIER 2017

#### RÉSOLUTION 2017-02-19

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés au tableau suivant.

RÉFÉRENCE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
CPF1600834	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE	161,18 \$
CPF1600835	MRC DE LOTBINIÈRE	SERVICE URBANISME-SUPPORT	40,83 \$
CPF1600836	MRC DE LOTBINIÈRE	COURS EAU + INGÉNIERIE	3 475,47 \$
CPF1600837	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	526,32 \$
CPF1600838	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	1 544,34 \$
CPF1600839	SERVICE INCENDIE EN COMM	HOMME SOUS REMORQUE	385,87 \$
CPF1600840	SERVICE INCENDIE EN COMM	ODEUR DE PROPANE	512,95 \$
CPF1600841	SERVICE INCENDIE EN COMM	TEMPS PRÉVENTION	230,00 \$
CPF1600843	SERVICES DE CARTES DESJA	AVIS DE MUTATION	4,00 \$
CPF1600844	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	73,56 \$
CPF1600845	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	107,25 \$
CPF1600846	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	35,92 \$
CPF1600847	SERVICES DE CARTES DESJA	FRAIS ANNUELS 2017	60,00 \$
CPF1600848	ROGER GRENIER INC	PRISE POUR POMPE À EAU	14,94 \$
CPF1600849	PLOMBERIE STE-CROIX	POMPE À EAU	358,42 \$
CPF1600850	HYDRO-QUÉBEC (POMPAGE)	SITE DE POMPAGE	85,06 \$
CPF1600851	HYDRO-QUÉBEC (ROUTE DES	ROUTE DES BARON	676,68 \$
CPF1600852	HYDRO-QUÉBEC	BUREAU	890,33 \$
CPF1600853	HYDRO-QUÉBEC	CHALET LOISIRS+GARAGE	631,21 \$
CPF1600854	HYDRO-QUÉBEC	LOYERS	127,60 \$
CPF1600855	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	804,37 \$
CPF1600856	HYDRO-QUÉBEC	FOURNAISE	3 123,50 \$
CPF1600859	DÉSAULNIERS, GÉLINAS, LA	AIDE EN COMPTABILITÉ	592,37
CPF1600858	FERME ROGER LAMBERT	ABRASIF - FEU DU 26 DÉC.	287,44
CPF1600857	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION DÉC. 2016	998,28
CPF1700001	FONDS D'INFORMATION	AVIS DE MUTATION	8,00 \$
CPF1700002	TC MÉDIA	POSTE COORD LOISIRS	494,16 \$
CPF1700003	GROUPE ULTIMA INC	ASSURANCES GÉNÉRALES	1 292,00 \$
CPF1700004	ADT CANADA	SYSTÈME ALARME	49,33 \$
CPF1700005	TOURISME LOTBINIÈRE	PARTENARIAT MUNICIPALITÉ	160,97 \$
CPF1700006	TOURISME LOTBINIÈRE	PARTENARIAT MUSÉE	80,48 \$
CPF1700007	FERME ROGER LAMBERT	CONTRAT DÉNEIGEMENT	18 012,75 \$
CPF1700008	FINANCIÈRE BANQUE NATION	INTÉRÊTS	1 833,93 \$
CPF1700009	FINANCIÈRE BANQUE NATION	CAPITAL	6 700,00 \$
CPF1700010	SERVICE INCENDIE EN COMM	QUOTE-PART	3 624,00 \$
CPF1700011	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	QUOTE-PART	1 361,53 \$
CPF1700012	SERVICE VIDANGES COMMUN	QUOTE-PART	1 424,15 \$
CPF1700013	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 944,96 \$
CPF1700014	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION	2 010,43 \$
CPF1700015	LUCIE BEAUDOIN	POSTE ISSOUDUNOIS JANVIER	65,00 \$
CPF1700016	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉV	JANVIER-JUIN 2017	287,44 \$
CPF1700017	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE RUES	329,73 \$

CPF1700018	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE, SANS-FIL	103,99 \$
CPF1700019	RAYNALD MICHAUD	ESSENCE ET DIESEL	52,73 \$
CPF1700020	IMPRESSIONNE MOI	IMPRESSION ISSOUDUNOIS	128,77 \$
CPF1700021	ADMQ	ADHÉSION + ASSURANCE	859,64 \$
CPF1700022	COMBEQ	ADHÉSION ANNUELLE	402,41 \$
CPF1700023	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	1 232,89 \$
CPF1700024	SIGNALISATION LÉVIS	BALISE CONIQUE	517,05 \$
CPF1700025	SIGNALISATION LÉVIS	PANNEAUX STAT INTERDIT	544,52 \$
CPF1700030	AQLM	ADHÉSION ANNUELLE	329,98
CPF1700029	CRSBP RÉGIONS DE LA C.N.	TARIFICATION ANNUELLE	4107,85
CPF1700035	VIDÉOTRON S.E.N.C.	ACCÈS LIGNE TÉLÉPHONIQUE	33,81
CPF1700027	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	1469,22
CPF1700028	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	597,08
CPF1700032	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	111,55
CPF1700033	LUCIE BEAUDOIN	PICHET POUR EAU	1,73
CPF1700034	LUCIE BEAUDOIN	ENCRE, FOURNITURES DIVERSES	288,36
CPF1700031	JEAN-CLAUDE BROUSSEAU	DÉNEIGEMENT ANNEAU DE GLACE	77,61
CPD1600842	QUINCAILLERIE MAURICE HA	CRÉDIT SUR ACHAT	39,08
		<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES:</b>	<b>64 677,20 \$</b>
		<b>RÉMUNÉRATION :</b>	<b>7 899,63 \$</b>
		<b>TOTAL DÉPENSES:</b>	<b>72 576,83 \$</b>

## 6. APPUI FINANCIER – GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE 2017

### RÉSOLUTION 2017-02-20

ATTENDU QUE Carrefour Jeunesse-emploi Lotbinière a déposé une demande de soutien financier pour le Gala JeunExcellence Lotbinière 2017;

ATTENDU QUE ce Gala vise à honorer de jeunes adultes de 16 à 35 ans;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer au Gala JeunExcellence Lotbinière 2017 pour un montant de 50 \$.

## 7. APPUI – REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

### RÉSOLUTION 2017-02-21

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics,

l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents :

- 1- de signifier notre appui aux investissements québécois pour l'adoption de saines habitudes de vie. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec : de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme et par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
- 2- d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;
- 3- d'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

## **8. QUÉBEC BRANCHÉ**

### **RÉSOLUTION 2017-02-22**

ATTENDU QUE le Programme Québec Branché vise à soutenir des projets en milieu rural pour l'accessibilité de l'internet haute vitesse;

ATTENDU QUE la municipalité d'Issoudun est pré-qualifiée pour accéder à cette subvention;

ATTENDU QUE les deux paliers de gouvernement, provincial et fédéral, paient la facture à 100 %;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents d'entreprendre les démarches pour en savoir plus et éventuellement participer à ce programme.

## **9. APPUI FINANCIER – PROJET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE**

### **RÉSOLUTION 2017-02-23**

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas donner suite à cette demande.

## **10. DÉPÔT DE LA RISTOURNE DE LA MMQ**

Tel que requis par la MMQ, la directrice générale dépose le document faisant état de la ristourne à verser par la MMQ qui s'élève à 1 825 \$. Le conseil en prend acte.

**11. EMBAUCHE - COORDONNATRICE DES LOISIRS PAR INTÉRIM**

**RÉSOLUTION 2017-02-24**

Monsieur Bertrand Le Grand se retire des délibérations et ne prend pas part au vote puisque sa conjointe est la coordonnatrice des loisirs actuellement en congé de maladie.

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs est en congé de maladie pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE la directrice générale et la conseillère Monia Thivierge ont procédé aux entrevues de trois (3) candidates;

ATTENDU QUE la directrice générale et madame Thivierge ont porté leur choix sur madame Sylvie Lemay;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'embaucher madame Sylvie Lemay à titre de coordonnatrice des loisirs par intérim à l'échelon 1 tel que prévu à la Politique de gestion des conditions de travail des employés de la municipalité 2016-2019.

**12. DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS INFRASTRUCTURES COLLECTIVES – PETITES COLLECTIVITÉS**

**RÉSOLUTION 2017-02-25**

ATTENDU QUE la municipalité planifie réparer le mur de briques du côté est du centre communautaire;

ATTENDU QUE la municipalité planifie refaire la peinture de la salle communautaire;

ATTENDU QUE le projet est admissible Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC) pour la réparation du mur de briques du centre communautaire et la peinture de la salle communautaire.

**13. VENTES POUR TAXES IMPAYÉES**

**RÉSOLUTION 2017-02-26**

ATTENDU QUE plusieurs comptes de taxes sont impayés pour les années 2015 et 2016;

ATTENDU QUE dans un souci d'équité tous doivent payer leurs taxes à la municipalité;

ATTENDU QUE les dossiers de ventes pour taxes impayées doivent être transmis au plus tard le 20 mars 2017 ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à envoyer un avis de rappel à tous les propriétaires dont un paiement de taxes est en souffrance pour les années jusqu'en 2016 en les avisant de la suite possible en cas de non-paiement.

**14. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REBOISEMENT DE LA ZONE TAMPON DU PARC INDUSTRIEL - RÉOLUTION**

**RÉSOLUTION 2017-02-27**

ATTENDU QUE la municipalité planifie de reboiser la zone tampon du parc industriel là où cela est nécessaire;

ATTENDU QUE la municipalité est admissible à une subvention pour l'achat d'arbres;

ATTENDU QUE la date de tombée pour les demandes de subvention est le 17 février;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à déposer une demande de subvention auprès d'Arbres Canada.

**15. RÈGLEMENT RHSPPPP - RÉOLUTION**

**RÉSOLUTION 2017-02-28**

ATTENDU QUE la première partie du projet de règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés a été déposée;

ATTENDU QU'il est convenu que la MRC fasse part de l'état d'avancement des travaux tout au long du processus;

ATTENDU QUE le CA de la MRC tient à recevoir une résolution confirmant que les élus municipaux ont pris connaissance de cette 1<sup>ère</sup> partie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer à la MRC que les membres du conseil municipal d'Issoudun ont pris connaissance de cette première partie du projet de règlement RHSPPPP.

**16. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-03 – TAXE SPÉCIALE POUR L'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU**

**RÉSOLUTION 2017-02-29**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Michel Boilard que lors d'une prochaine séance du conseil, sera adopté un règlement ayant pour objet d'imposer une taxe spéciale afin de couvrir les coûts pour l'entretien de la branche 3 du cours d'eau Rivière-Noire aux propriétaires tels que convenus dans une entente intervenue à Ste-Croix le 31 mars 2016.

**17. ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM) (SYSTÈME COMPTABLE)**

**RÉSOLUTION 2017-02-30**

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la municipalité a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, souscrire à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présentes que :

La municipalité d'Issoudun souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

La municipalité d'Issoudun adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

Madame Annie Thériault, mairesse, soit autorisée à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la municipalité d'Issoudun y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

Madame Annie Thériault, mairesse, agisse à titre de représentant de la municipalité d'Issoudun dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

**18. AUTORISATION DE TRAITER UN ENSEMBLE DE MATRICULES COMME UN TOUT**

**RÉSOLUTION 2017-02-31**

ATTENDU QUE Développement JCB a loti toute la zone en vue du développement domiciliaire;

ATTENDU QUE chaque lot possède son matricule;

ATTENDU QUE l'évaluation de chacun des lots amène une taxation inférieure à 300 \$;

ATTENDU QUE le Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements (c. F-2.1, r.9) permet l'étalement du paiement des taxes lorsque le total des taxes est supérieur à 300 \$ ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de considérer l'ensemble des matricules pour le développement domiciliaire de Développement JCB comme un seul matricule et permettre ainsi le paiement global des

taxes en cinq (5) versements, tel que prévu au Règlement 2016-11, sans intérêt si les versements sont respectés aux dates établies.

**19. PAIEMENT D'UNE FACTURE (SURPLUS)**

**RÉSOLUTION 2017-02-32**

ATTENDU QUE la municipalité a consulté le service juridique en dehors du service 1ère ligne pour un dossier en lien avec le règlement de zonage et les motocross afin de connaître les options pour trouver une solution acceptable pour tous;

ATTENDU QUE la facture reçue en janvier 2017 est pour des services rendus en 2016;

ATTENDU QUE ces frais supplémentaires n'étaient pas prévus au budget;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à payer la facture du service juridique à même le surplus accumulé pour un montant de 6 563,25 \$ plus les taxes.

**20. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA**

**RÉSOLUTION 2017-02-33**

ATTENDU QUE la municipalité reçoit une subvention de Développement économique Canada en lien avec la réparation du mur de briques du centre communautaire;

ATTENDU QUE l'entente doit être signée rapidement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à signer l'entente avec Développement économique Canada.

**21. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 31 JANVIER**

La directrice générale dépose au conseil le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 31 janvier au sujet du Premier projet de règlement 2017-01 visant à modifier le règlement de zonage 03-2007. Le conseil en prend acte.

**22. RECOMMANDATION DU CCU**

**RÉSOLUTION 2017-02-34**

ATTENDU QUE monsieur Gabriel Bélanger, propriétaire de la résidence au 250, rue Principale a déposé une demande de permis pour changer les fenêtres de la résidence;

ATTENDU QU'en 2015, le conseil a autorisé le changement pour deux (2) fenêtres suite à la recommandation du CCU;

ATTENDU QUE monsieur Bélanger fera installer le même type de fenêtres;



ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil **d'accepter** la demande telle que déposée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du CCU telle que présentée.

### **23. CALENDRIER DES RENCONTRES DU CCU**

Le dépôt des demandes et les rencontres du CCU pour l'année 2017 auront lieu selon le calendrier suivant :

**Dates butoir pour faire parvenir les demandes au bureau municipal avec les documents de présentation de la demande :**

- 23 mars
- 20 avril
- 25 mai
- 22 juin
- 27 juillet
- 17 août
- 21 septembre

**Dates des rencontres du CCU 2017**

- 29 mars
- 26 avril
- 31 mai
- 28 juin
- 2 août
- 6 septembre
- 27 septembre

### **24. NOUVELLE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

#### **RÉSOLUTION 2017-02-35**

ATTENDU QUE madame Nicole Deschênes a remis sa démission à titre de responsable de la bibliothèque;

ATTENDU QU'il est important d'avoir une responsable pour voir au bon fonctionnement de la bibliothèque;

ATTENDU QUE la personne responsable de la bibliothèque est l'intervenante auprès du Réseau Biblio;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer madame Sylvie Goudreau responsable de la bibliothèque municipale d'Issoudun auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

### **25. DIVERS**

Aucun point.

## 26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

## 27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### RÉSOLUTION 2017-02-36

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 21h10.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

---

Annie Thériault, mairesse

---

Lucie Beaudoin, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

